



# LE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS



**Le piégeage du frelon à pattes jaunes doit être réalisé de façon responsable !**

Actuellement, et selon les données scientifiques acquises à ce jour, il n'existe pas de pièges suffisamment efficaces pour faire baisser le nombre de nids et 100% sélectifs contre les frelons à pattes jaunes.

**Piéger sans impacter la biodiversité locale, c'est la responsabilité de chacun !**

## 1— Un piégeage raisonné :

Il ne faut pas piéger à grande échelle, avec des pièges chez chaque particulier, mais avoir une **action ciblée en positionnant les pièges près de zones en fleurs** lors du piégeage.

## 2— Un piégeage ponctuel :

Le maximum de reines sortent d'hibernation courant avril. Les pièges sont donc à **mettre en place de la mi-mars à la mi-mai**, afin de couvrir cette période. Et **on arrête le piégeage dès que l'on aperçoit d'autres insectes qui se retrouvent piégés.**

## 3— Un piégeage le plus sélectif possible :

A l'heure actuelle, deux pièges ont été validés par le plan national comme étant les plus sélectifs. La stratégie régionale normande s'est orientée vers le piège coréen à ailes.

## 4— Bannir les piégeages non sélectifs :

- Ne pas promouvoir les pièges non retenus.
- Ne pas promouvoir le piégeage en tous lieux et en tous temps.
- Bannir la fabrication de pièges « bouteilles »



Le piège japonais



Le piège coréen à ailes



**Pour participer à un piégeage raisonné et efficace, prenez contact avec votre mairie pour rejoindre ou créer un réseau de piégeage de printemps en lien avec les GDS.**